

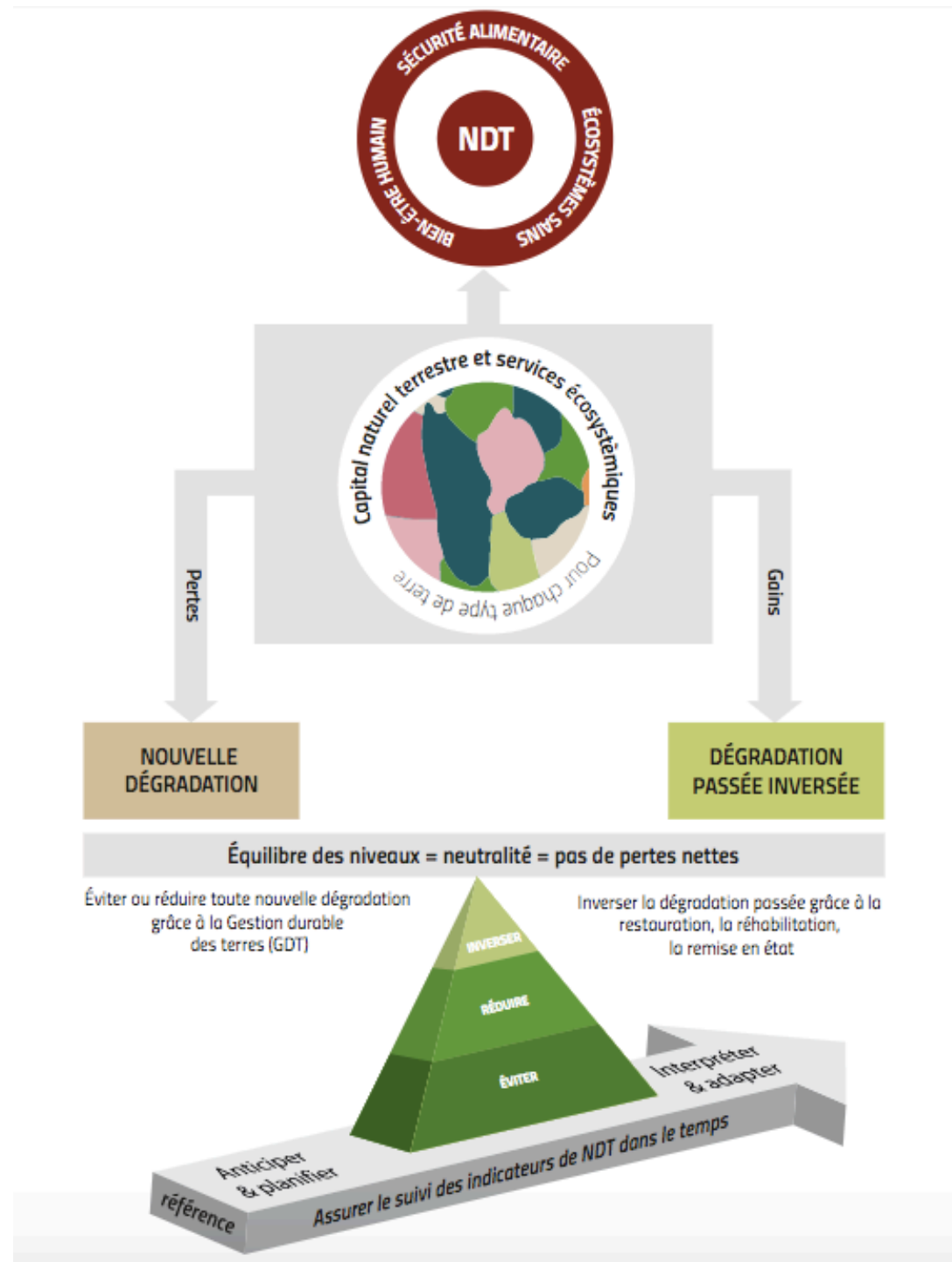
OPÉRATIONNALISER LA NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Jeudi 7 septembre, de 15h00 à 18h00

Pavillon des conventions de Rio, Centre des Conférences

Jean-Luc Chotte, IRD

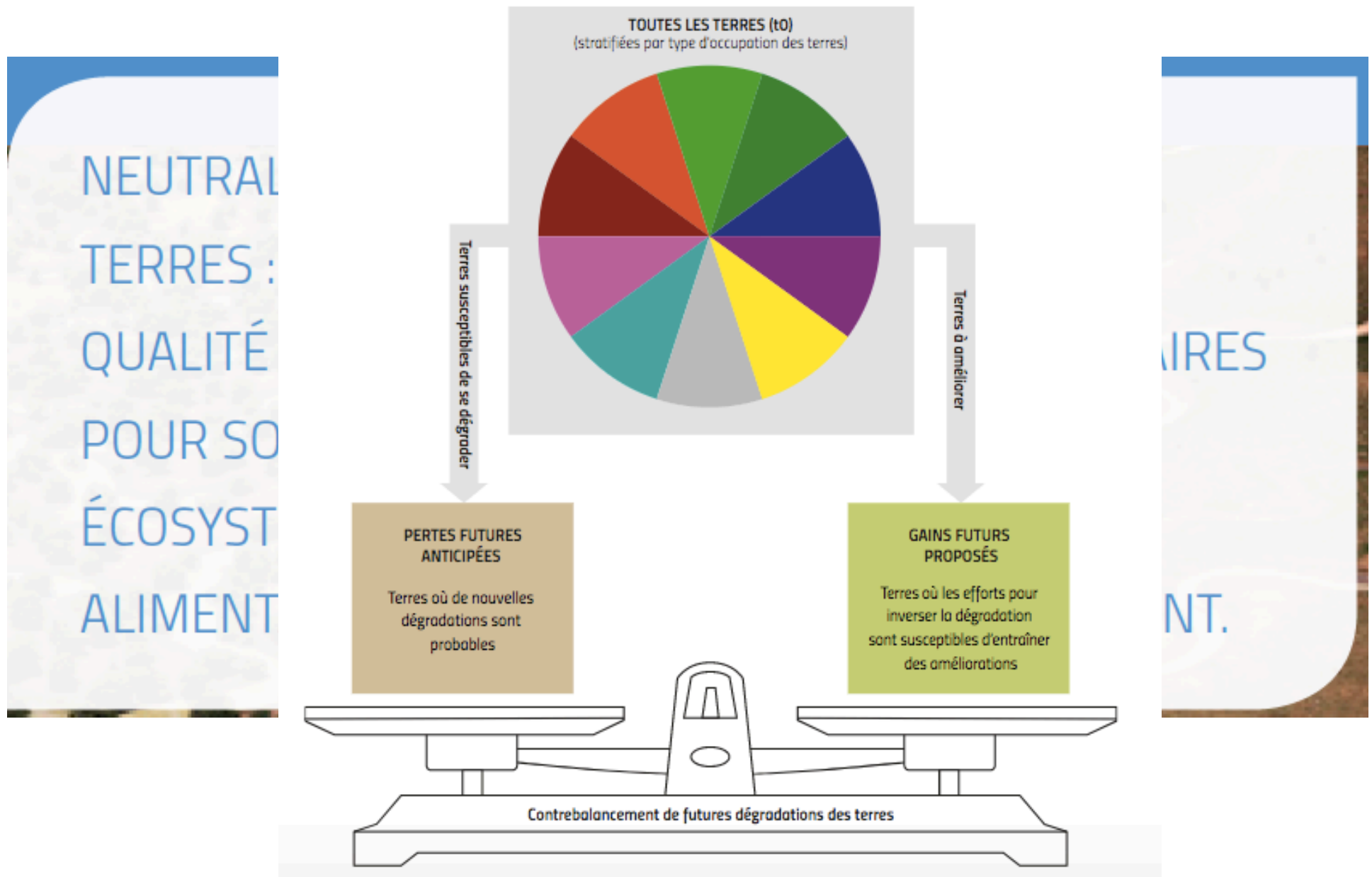




NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES : ÉTAT DANS LEQUEL LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN TERRES, NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR LES FONCTIONS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, RESTENT STABLES OU AUGMENTENT.

FIGURE 5

Le mécanisme NDT de neutralité consiste dans la contrebalancement des gains et des pertes prévus de capital naturel terrestre sur le même type d'occupation des terres via des décisions relatives à la gestion et à l'utilisation des terres



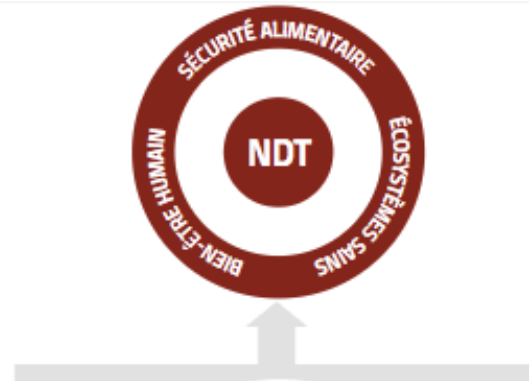


FIGURE 7

La hiérarchie des réponses en matière de NDT encourage l'adoption à grande échelle de mesures visant à éviter et à réduire la dégradation des terres, combinées à des actions localisées pour l'inverser, afin de parvenir à la NDT sur tous les types d'occupation des terres

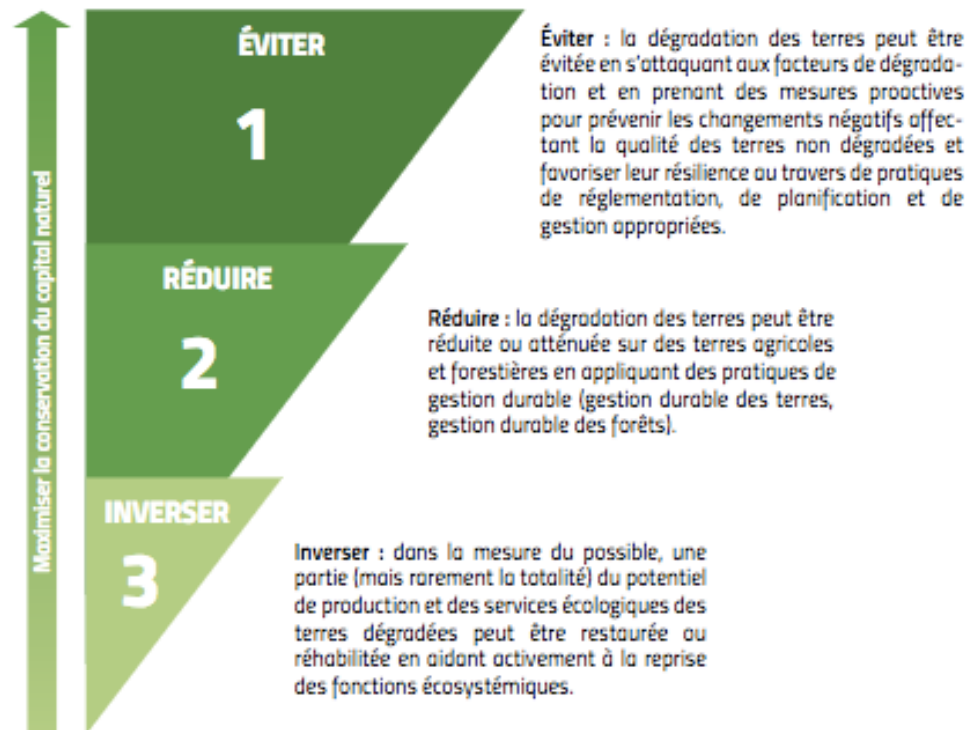


FIGURE 12

Sélection d'indicateurs basée sur les services écosystémiques devant faire l'objet d'un suivi

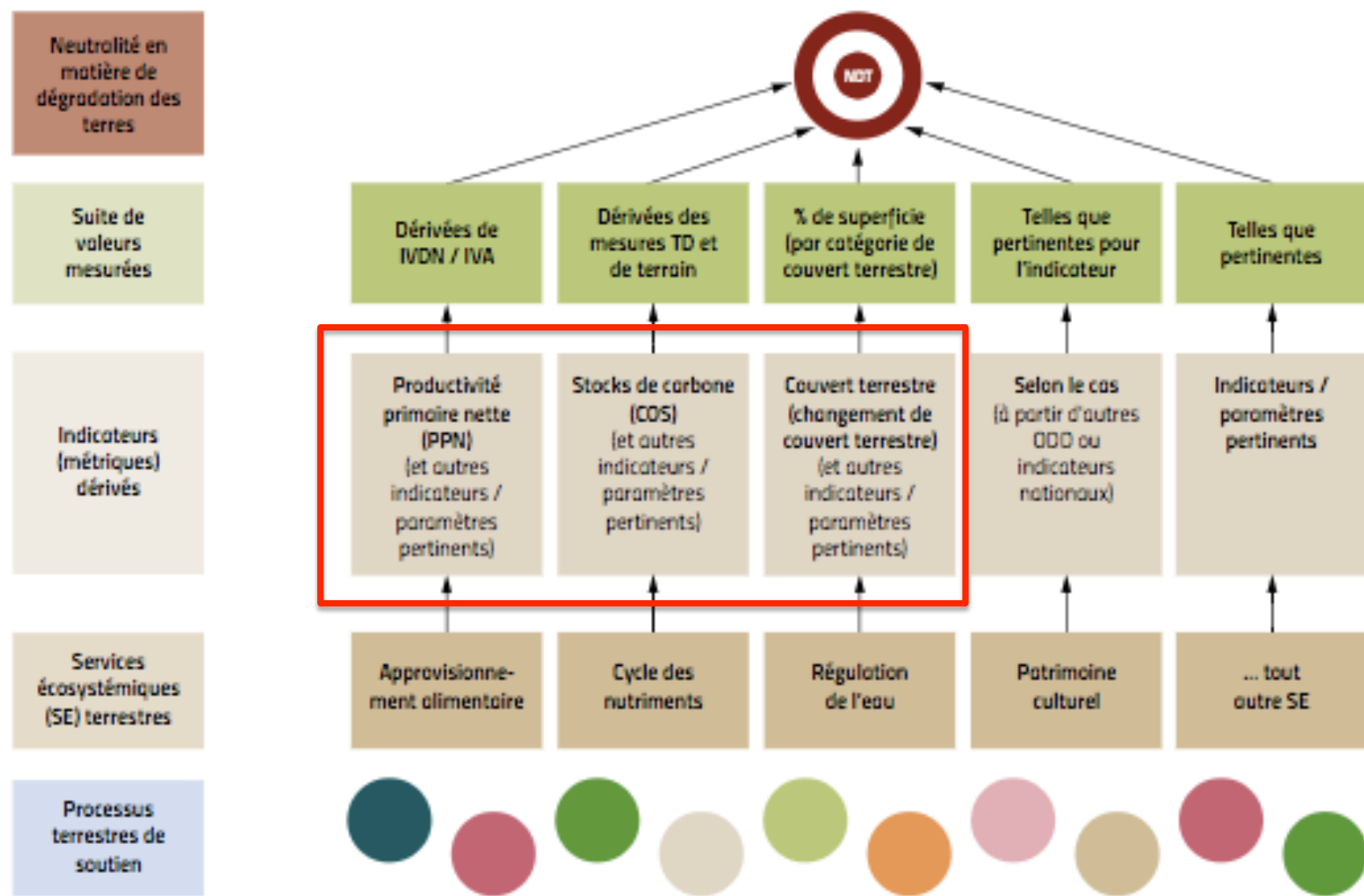


FIGURE 12

Sélection d'indicateurs basée sur les services écosystémiques devant faire l'objet d'un suivi

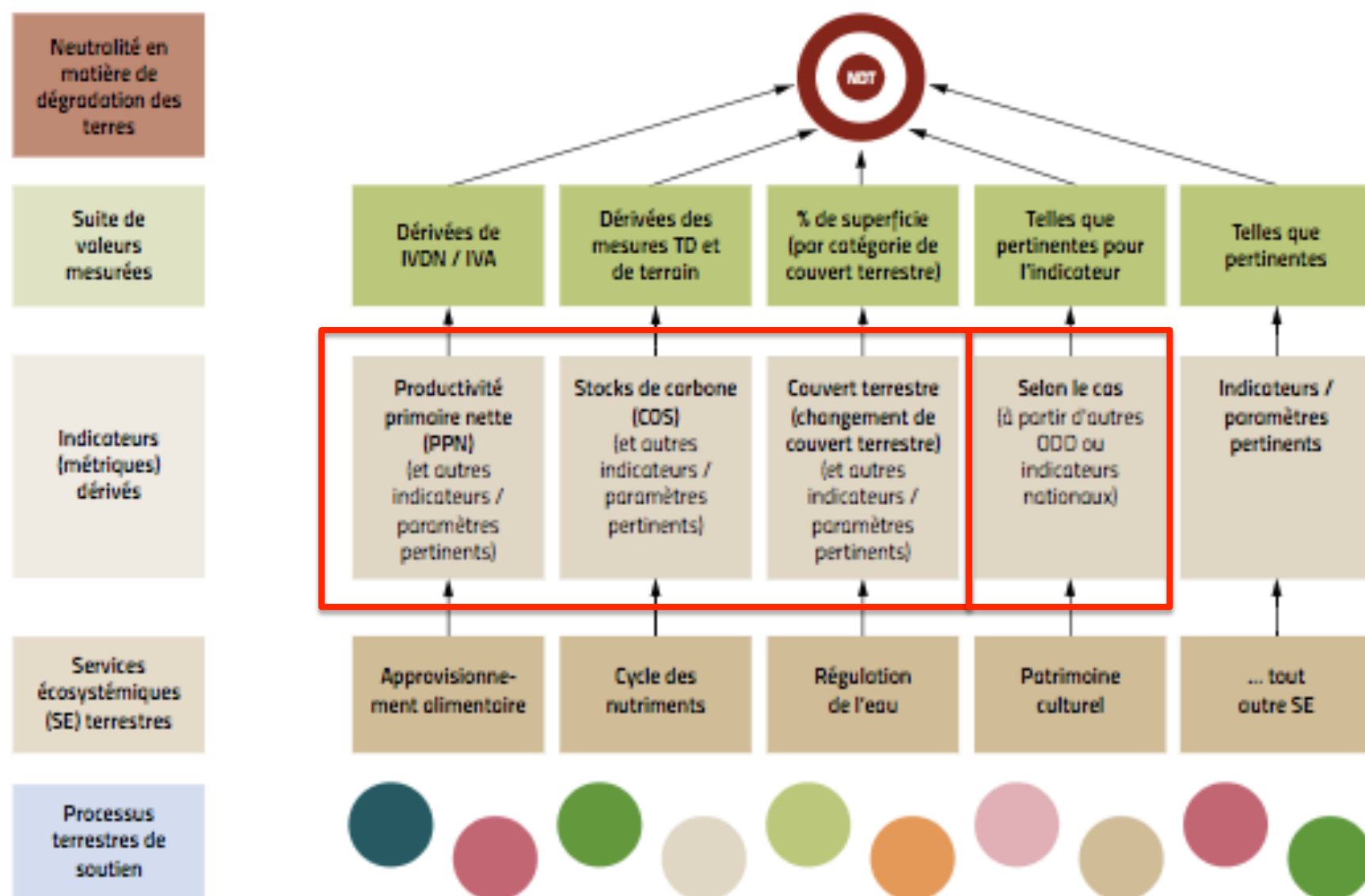
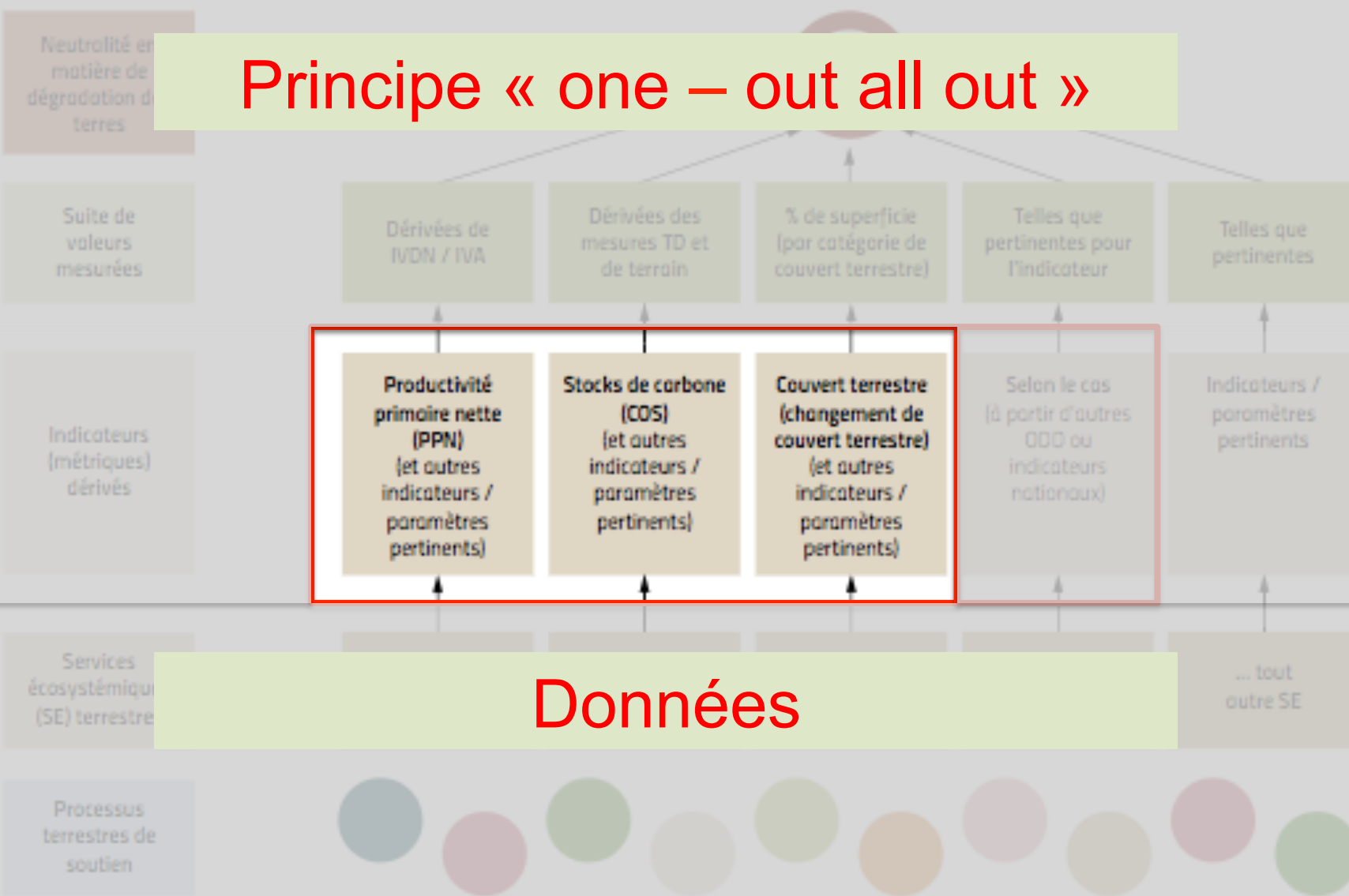


FIGURE 12

Sélection d'indicateurs basée sur les services écosystémiques devant faire l'objet d'un suivi



Principes relatifs à la bonne gouvernance

1. **Efficacité** : définir des objectifs et des cibles de NDT clairs à tous les niveaux de gouvernement pour orienter l'élaboration des politiques et les efforts de mise en œuvre vers l'atteinte de ces cibles et le respect des objectifs fixés ;
2. **Efficiace** : maximiser les avantages liés à l'empêchement, la réduction et l'inversion de la dégradation des terres au moindre coût pour la société ;
3. **Confiance et engagement** : renforcer la confiance du public et garantir l'inclusion à travers une légitimité collaborative, assurer la sécurité des moyens de subsistance et l'équité pour la société dans son ensemble ;
4. **Durabilité et réactivité locale** : équilibrer les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations présentes et futures et assurer les échanges entre les institutions/plateformes multipartites à différentes échelles ;
5. **Légitimité et équité** : obtenir l'adhésion de la société par le biais de processus collaboratifs et traiter de manière équitable et impartiale les personnes et les groupes, en fournissant un accès non discriminatoire aux services ;
6. **Transparence, responsabilité et prévisibilité** : œuvrer en faveur d'une gouvernance transparente qui fasse preuve d'une bonne gestion, réponde aux commentaires et communique ses décisions conformément aux règles et règlements ;
7. **Intégrité** : assurer une séparation claire entre intérêts privés et décisions de gouvernance.



Merci de votre attention

